

DÉPARTEMENT DU GARD
AVIGNON

Arrondissement de Nîmes
Service Financier /MG

MAIRIE DE VILLENEUVE LEZ

Décision N° 110 /2023

OBJET : DOMAINE ET PATRIMOINE – LOCATIONS -

Location d'un appartement de type F4 situé à l'école Noël Lacombe à usage exclusif d'habitation.

Le Maire de Villeneuve lez Avignon,

Vu les dispositions des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu les délibérations du 14 avril 2014 et du 28 juin 2018, respectivement publiées et déposées le 15 avril 2014 et le 3 juillet 2018, prises en vertu des dispositions susvisées

Vu la demande formulée par Madame Fodel Débhora de renouveler l'autorisation à titre précaire et révocable d'un appartement à l'école Noel Lacombe.

DÉCIDE

De renouveler à Madame FODEL DEBHORA l'autorisation d'occuper à titre précaire et révocable, un appartement de type F4 situé à l'école NOEL LACOMBE du **1er avril 2023** et ce pour une durée d'un an. Le loyer mensuel est fixé à quatre cent soixante-cinq euros et soixante-quinze cts (**465,75€**). Ce loyer sera révisé automatiquement au terme de chaque période en fonction de la valeur au 1^{er} trimestre comme référence l'indice du coût de la construction au 1^{er} trimestre publié par l'INSEE. Les modalités de cette mise à disposition figurent dans une convention signée entre la commune et Madame FODEL



Fait à Villeneuve lez Avignon,

Le 9-10-2023

Le Maire

PASCALLE BORIES

La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans les deux mois suivants sa notification

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20231009-110-2023-AU
Date de télétransmission : 09/10/2023
Date de réception préfecture : 09/10/2023